



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nouméa, le 10 juin 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES : INFORMATION DU PUBLIC

**L'élection des députés à l'Assemblée nationale est organisée les dimanches 12 et 19 juin 2022.**

Les députés sont élus pour 5 ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par circonscription.

La Nouvelle-Calédonie compte deux circonscriptions électorales :

- la **1<sup>ère</sup> circonscription** qui inclue les communes de l'Île des Pins, Lifou, Maré, Nouméa, Ouvéa

- le **2<sup>ème</sup> circonscription** qui inclue les communes de Belep, Boulouparis, Bourail, Canala, Dumbéa, Farino, Hienghène, Houaïlou, Kaala-Gomen, Koné, Kouaoua, Koumac, La Foa, Moindou, Le Mont-Dore, Ouegoua, Païta, Poindimié, Ponérihouen, Pouebo, Pouembout, Poum, Poya, Sarraméa, Thio, Touho, Voh, Yaté

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h00 à 18h00**, à l'exception de celui de l'Île Ouen dont les ouvertures et fermetures sont avancées d'une heure pour permettre le rapatriement des plis à temps.

Pour pouvoir voter, il faut :

- posséder la nationalité française ;
- être majeur (18 ans) ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être inscrit sur la liste électorale générale (inscription close au 31 décembre 2021).

Chaque électeur peut vérifier son inscription sur les listes électorales en se connectant sur le site <http://www.electeur-nc.fr/>

L'électeur peut donner procuration en privilégiant la **demande en ligne** sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr), qui doit faire l'objet d'une validation dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Il est conseillé d'y procéder au plus tôt afin de garantir sa bonne prise en compte par la mairie.

Contact presse  
Bureau de la communication interministérielle

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,  
98 844 Nouméa Cedex

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93  
Mail : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)